



DOCUMENT DE RECHERCHE

EPEE

CENTRE D'ETUDE DES POLITIQUES ECONOMIQUES DE L'UNIVERSITE D'EVRY

Les zones urbaines sensibles en Ile-de-France : Typologie des tensions territoriales

Yannick L'HORTY & Florent SARI

08 – 10

Les zones urbaines sensibles en Ile-de-France :

Typologie des tensions territoriales

Yannick L'Horty¹ et Florent Sari²

Avril 2008

Si les 157 Zones Urbaines Sensibles de l'Ile-de-France ont dans l'ensemble une exposition au chômage beaucoup plus marquée que les autres territoires, elles sont dans des situations souvent très contrastées. Pour rendre compte de ces disparités, nous proposons une typologie des ZUS francilienne à l'aide d'une analyse des données mobilisant des indicateurs locaux des déterminants du chômage calculés avec les fichiers des DEFM de l'ANPE et des DADS de l'INSEE. Nous nous appuyons sur la littérature en économie urbaine et spatiale qui distingue l'inadéquation entre la structure des qualifications offertes et demandées localement (skill mismatch), les problèmes de distance physique aux emplois, compte tenu des infrastructures de transport (spatial mismatch), les effets de composition dans la population locale qui peuvent être amplifiés par des effets de ségrégation résidentielle, ou encore des effets de discrimination territoriale. On distingue in fine 4 groupes homogènes de ZUS : les ZUS parisiennes, particulièrement bien composées et bénéficiant d'un accès privilégié aux emplois ; des ZUS de la Petite Couronne dont la composition est moins homogène mais qui bénéficient aussi d'un bon accès aux opportunités d'emplois ; des ZUS dont la composition est favorable mais qui sont éloignées de l'emploi ; des ZUS qui sont à la fois pénalisées par leur composition et leur distance à l'emploi.

Notre analyse illustre les lacunes dans la définition des quartiers « prioritaires » par le Pacte de relance pour la ville. De nombreuses ZUS avec une situation très défavorable du marché du travail ne sont pas classées comme prioritaires (c'est-à-dire classées ZRU ou ZFU) alors qu'elles le devraient. Inversement, il apparait que certaines ZFU ou ZRU n'ont pas lieu de l'être. La lecture de ces résultats plaide pour une redéfinition des périmètres des « quartiers prioritaires ».

Mots-clés : ZUS, politique de la ville, *skill mismatch*, *spatial mismatch*,

JEL Code : J21, R23, R58

Cette étude a été réalisée dans le cadre d'une convention de mise à disposition de données signée entre le CEE et la Préfecture de la Région Ile de France. Elle a bénéficié des remarques de Mathieu Gourmelon (PRIF), Carole Pourchez (DREIF) et Bernard Simonin (DRTEFP Ile de France).

¹ Université d'Evry-Val d'Essonne, EPEE, CEE et TEPP (FR CNRS n°3126), 4 Bd F. Mitterrand, 91 025 Evry Cedex. yannick.lhorty@univ-evry.fr

² CEE, Université Paris-Est (OEP) et TEPP (FR CNRS n°3126), 29 Promenade Michel Simon, 93 166 Noisy-le-Grand Cedex. florent.sari@mail.enpc.fr

Introduction

Les Zones Urbaines Sensibles (ZUS) sont des territoires infra-urbains définis par les pouvoirs publics pour être la cible prioritaire de la politique de la ville, en fonction des considérations locales liées aux difficultés que connaissent les habitants de ces territoires. En Ile-de-France, on dénombre 1 332 000 personnes habitants dans une ZUS, soit un habitant sur huit. Ces territoires sont de tailles variables et sont inégalement répartis sur l'ensemble de la région. Ils sont surtout localisés dans la Petite Couronne et sa périphérie sans former un ensemble homogène. Si les ZUS franciliennes ont en commun d'avoir une situation préoccupante avec notamment des taux de chômage élevés (19,6% pour les ZUS contre 11,5% pour l'ensemble de la région), c'est à des degrés divers selon les zones.

La loi d'orientation pour la ville du 13 juillet 1991 et la loi du 14 novembre 1996 sur le Pacte de relance pour la ville ont respectivement permis de définir ces « quartiers prioritaires » et de leur attribuer des aides particulières. Les interventions mises en œuvre par l'Etat au titre de la politique de la ville classent ces quartiers en trois types de zones : les Zones Urbaines Sensibles (ZUS), les Zones de redynamisation Urbaine (ZRU) et les Zones Franches Urbaines (ZFU). Le choix des ZUS résulte d'une sélection, réalisée par les élus locaux et les services de l'Etat, de territoires caractérisés par la présence de « *grands ensembles ou de quartiers d'habitat dégradé et par un déséquilibre accentué entre l'habitat et l'emploi* ». Elles sont ainsi choisies en fonction de critères qualitatifs, à la différence des ZRU et ZFU. Les ZRU sont identifiées à partir d'un indice synthétique représentatif de leurs difficultés économiques et sociales. Il est construit ainsi :

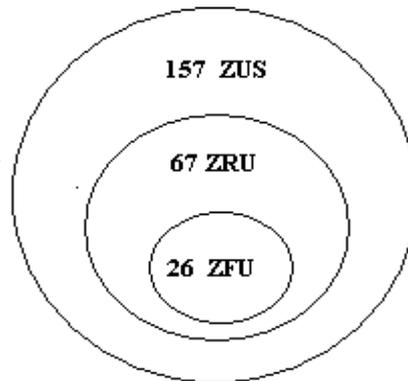
Indice de difficulté = (taux de chômage) x (% de jeunes de moins de 25 ans) x (% de personnes sans diplômes) x (population totale) / potentiel fiscal par habitant de la commune.

Bien qu'il ait été le critère prépondérant de choix pour 90% des ZRU, cet indice n'exclut pas une marge d'appréciation qualitative. Enfin, les ZFU sont choisies parmi les ZRU de plus de 10 000 habitants présentant les plus fortes valeurs de l'indice synthétique. Bien que ces trois types de zonage ont en commun de désigner des quartiers prioritaires dont les habitants souffrent davantage du chômage et de l'exclusion que la moyenne des agglomérations concernées, la différence entre ces zones tient à leurs niveaux de difficultés urbaines, économiques et sociales.

Pour l'Ile-de-France, on compte, 157 ZUS, parmi lesquelles on retrouve 67 ZRU. Au sein de ces ZRU, ont été créées 26 ZFU. L'Etat et les collectivités locales concernées conduisent en direction de ces quartiers des programmes de renouvellement urbain et de cohésion sociale (éducation, accès à l'emploi, insertion...), dans le cadre des contrats de ville. Le maintien, la

création et l'implantation de petites entreprises dans ces quartiers sont également encouragés, par des aides financières dans les ZUS, par des exonérations spécifiques dans les ZRU et les ZFU, par un accompagnement adapté, ou encore par le développement d'une offre immobilière. Ces sous-groupes et leur emboîtement renforcent l'idée selon laquelle les ZUS affichent des situations contrastées.

Emboîtement des zones d'intervention des politiques de la ville



Dans cette étude, nous proposons une typologie des ZUS franciliennes à l'aide d'une analyse des données en mobilisant des indicateurs locaux des déterminants du chômage. Pour construire ces indicateurs, nous nous appuyons sur la littérature en économie urbaine et spatiale. Celle-ci retient plusieurs mécanismes explicatifs des différences locales de chômage qui ne sont pas exclusifs les uns des autres. Les disparités locales de chômage peuvent s'expliquer tout d'abord par une inadéquation entre la structure des qualifications offertes et demandées localement, qui est désignée en économie par le terme de *skill mismatch*. Elles peuvent aussi s'expliquer par la distance physique aux emplois, compte tenu des infrastructures de transport. On parle alors de *spatial mismatch*. Les disparités locales de chômage peuvent correspondre à des *effets de composition* dans la population locale qui peuvent être amplifiés par des *effets de ségrégation* résidentielle. Enfin, ces disparités peuvent aussi être la conséquence de comportements discriminatoires envers certains territoires. On parle alors de *discrimination territoriale*. Ces explications se révèlent parfois concurrentes, parfois complémentaires. Elles insistent tantôt sur le côté offre de travail (effet de composition/ségrégation), tantôt sur le côté demande de travail (discrimination territoriale) ou encore sur les deux aspects simultanément, d'un point de vue quantitatif ou qualitatif (*spatial* et *skill mismatch*). Il importe effectivement de bien distinguer la responsabilité de chacune de ces explications, car elles ne renvoient pas aux mêmes recommandations en termes de politiques économiques et sociales.

Dans le cas de l'Ile de France, la sur-exposition des ZUS au chômage ne trouve pas nécessairement la même explication dans tous les territoires. Pour le montrer, nous mobilisons une large batterie d'indicateurs construits sur la base des fichiers des DEFM de l'ANPE, des Déclarations Annuelles de Données Sociales de l'INSEE et du recensement de 1999. Le recours à l'analyse des données permet de représenter de façon synthétique les relations entre ces indicateurs et permet de réaliser une typologie des tensions territoriales propres aux différentes ZUS de la région parisienne.

Dans une première section, nous exposons une brève revue de la littérature en économie urbaine liant structure locale des villes et disparités territoriales en matière d'accès à l'emploi. La deuxième section présente la méthodologie retenue et les indicateurs mobilisés. La troisième section présente et analyse les résultats. Enfin, la dernière section conclut.

Tensions territoriales et accès à l'emploi : une revue de littérature

Le taux de chômage peut varier considérablement d'une ZUS à l'autre (carte 1). Certaines ZUS affichent des taux de chômage inférieurs à 10 % tandis que d'autres dépassent 30%³. En outre, toutes les ZUS ne sont pas confrontées aux mêmes tensions territoriales. Pour rendre compte de ces disparités locales d'exposition au chômage, trois grandes familles d'explications, parfois concurrentes, parfois complémentaires, sont avancées.

Le premier type de *mismatch* local, mais aussi le plus étudié, est le *skill mismatch*. Localement, certains individus ne disposent pas des compétences, qualifications nécessaires pour pouvoir prétendre postuler aux offres d'emplois disponibles. Il en résulte des difficultés à trouver un emploi et, le cas échéant, celui-ci est généralement de moindre qualité et faiblement rémunéré. On parle de mauvais appariement entre les attentes des employeurs en termes de compétences et les qualifications effectives des demandeurs d'emplois (Carlson et Theodore, 1995 ; Danziger et Holzer, 1997 ; Gordon, 2002).

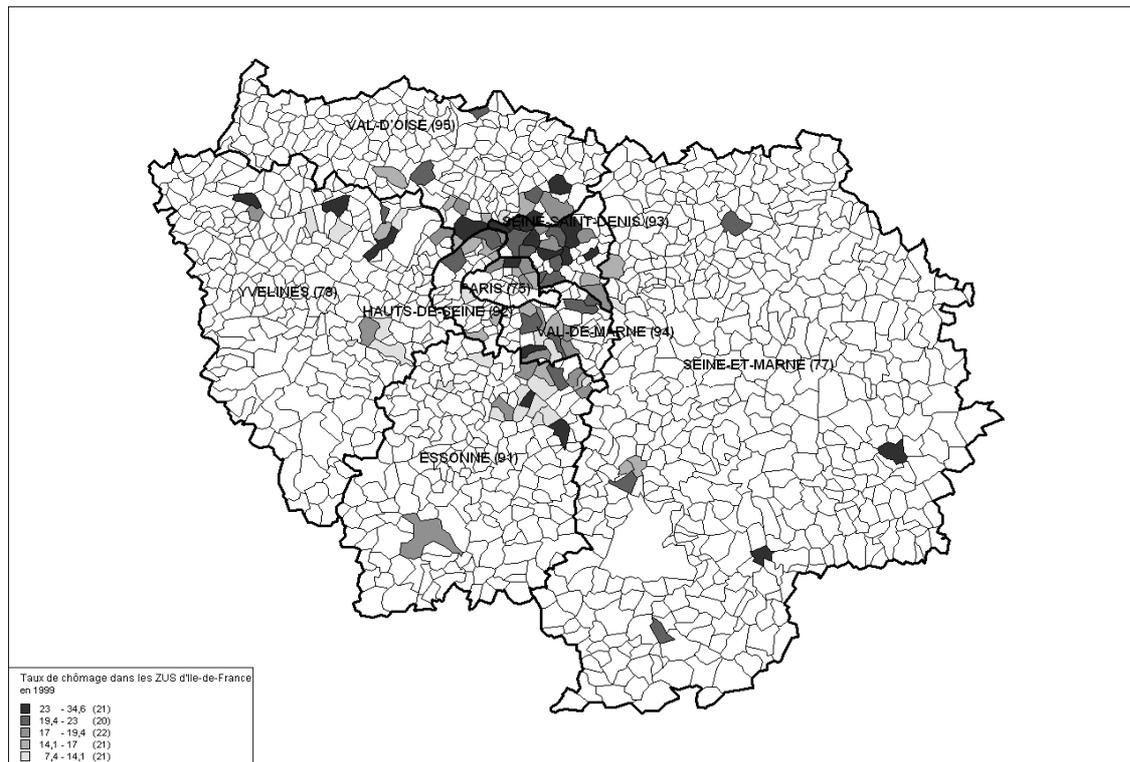
L'hypothèse de *spatial mismatch* ou de « mauvais appariement spatial » est une notion, développée pour la première fois par Kain en 1968, qui suggère que la distance physique aux opportunités d'emplois exacerbe le chômage des populations les plus fragiles. La littérature retient différents mécanismes pour expliquer ce phénomène. Un des premiers arguments avancés est que les chômeurs résidant à distance des lieux d'emplois pourraient

³ Ces chiffres sont obtenus à partir du recensement de la population réalisé par l'INSEE en 1999.

refuser les offres d'emploi qui leur sont faites si les coûts de transport associés sont disproportionnés au regard du salaire proposé (Coulson, Laing et Wang ; 2001). Un autre mécanisme considère que l'efficacité de la recherche d'emploi peut être décroissante avec la distance aux opportunités d'emploi. Ceci s'explique par la plus grande difficulté de prospecter à distance du lieu de domicile, essentiellement par manque d'information sur le nombre et la qualité des offres disponibles (Davis et Huff, 1972 ; Rogers, 1997). Ce manque d'information peut s'expliquer par le fait que les entreprises privilégient souvent, notamment pour les postes peu qualifiés, un mode de publication d'annonces plutôt local (affichage en vitrine, publication dans un journal...). Par ailleurs, l'effort de recherche pourrait être plus faible pour les individus distants des lieux où sont concentrés les emplois. Par exemple les loyers étant généralement plus faibles dans les zones distantes ou mal connectées aux emplois, les habitants de ces zones qui s'accommoderaient de faibles loyers pourraient être financièrement moins contraints à chercher un emploi bien rémunéré. (Patacchini et Zenou, 2006).

D'autres travaux se sont intéressés au rôle de la ségrégation résidentielle et plus généralement de la qualité de l'environnement social sur le chômage. Les effets locaux peuvent jouer de façon directe sur le marché du travail mais également de façon indirecte au travers des réseaux sociaux. En effet, une proportion importante des emplois est habituellement trouvée par l'intermédiaire de contacts personnels. Si les demandeurs d'emplois vivent dans des zones éloignées des emplois, la probabilité d'avoir des contacts déjà au chômage est forte et, de ce fait, ils ne pourront compter sur leurs réseaux sociaux. Un individu résidant dans un quartier défavorisé bénéficiera d'un réseau de faible qualité (Selod et Zenou, 2006). Vivre dans des territoires déconnectés des emplois et confrontés à des taux de chômage importants a aussi des conséquences en termes de modèles sociaux. Pour Benabou (1993), les zones ségréguées qui agglomèrent des populations en difficultés freinent l'accumulation en capital humain (*via* des « effets de pairs ») et freinent *in fine* la mobilité sociale. Par ailleurs, selon la théorie « épidémique » des ghettos de Crane (1991), les problèmes sociaux détériorant l'employabilité des individus se transmettent par des interactions de voisinage. De plus, cette ségrégation socio-spatiale peut être à l'origine d'une stigmatisation de certains territoires. Dès lors qu'ils sont étiquetés comme « mauvais », des pratiques de discrimination peuvent survenir de la part des employeurs. Boccoard et Zenou (2000) utilisent la notion de *redlining* pour désigner cette pratique qui vise à discriminer sur la base d'un zonage spatial. Ce processus étant alors à l'origine d'un phénomène de discrimination territoriale.

Carte 1 : Le chômage dans les ZUS franciliennes



Source : recensement de la population 1999

Données et méthodologie

Dans cette étude, nous mobilisons quatre ensembles de données. Tout d'abord, les données relatives à la composition des ZUS, aux structures démographiques et familiales sont issues du recensement général de la population réalisé par l'INSEE et datant de 1999. En outre, ce fichier, qui renseigne également sur la localisation des emplois, permet la construction d'indicateurs d'accès à l'emploi tels que la distance moyenne-domicile-travail. La construction de ces indicateurs nécessite aussi la mobilisation des matrices de temps de déplacements fournies par la Direction Régionale de l'Équipement Ile-de-France (DREIF). Enfin, nous utilisons les fichiers des DEFM de l'ANPE pour la construction des indicateurs de *skill mismatch*. Finalement, à partir de ce riche ensemble de données, trois types d'indicateurs sont construits. Ceci afin de mesurer l'ampleur des phénomènes de *ségrégation résidentielle*, de *spatial mismatch* et de *skill mismatch* pour les ZUS franciliennes.

Ségrégation et composition

Pour décrire les problèmes de composition locale à l'origine de la ségrégation résidentielle nous retenons les variables traditionnellement utilisées pour tenter d'expliquer ce phénomène. Il s'agit de : la part des non diplômés ou diplômés du supérieur, la part des jeunes,

la part des étrangers, la part des locataires en HLM, la part des familles nombreuses, la part des ménages sans voitures... A ces quelques variables sont ajoutées d'autres variables relatives au marché du travail.

Nous mesurons pour chacune des ZUS, le taux de chômage global, le taux de chômage des jeunes, le taux de chômage des femmes mais nous considérons aussi le type de contrat des personnes déjà en emplois. C'est-à-dire que nous mesurons la part des salariés en CDD, en CDI, à temps partiel, en contrats jeunes ou en contrats emploi solidarité (CES).

Spatial mismatch

Pour décrire l'accessibilité aux emplois des diverses ZUS de la région, différents indicateurs ont été mobilisés. Le premier est le suivant :

$$Dens20_i = \frac{\sum_j emplois_j}{\sum_j population_active_j} \text{ où } j \text{ correspond à l'ensemble des communes}$$

comprises dans un rayon de 20 kilomètres pour une commune i donnée⁴. On répète ce procédé pour chacune des communes de la région qui abrite une ZUS.

Le deuxième indicateur mesure la distance moyenne effectuée par les actifs occupés pour se rendre sur leur lieu de travail. A partir de données renseignant sur le lieu de domicile et le lieu de travail pour chaque actif occupé de la commune où la ZUS est localisée nous calculons une distance euclidienne moyenne.

Un troisième indicateur mesure la part de l'ensemble des emplois de la région accessible en un temps donné. Sa construction est telle que :

$$Pemp45_{im} = \frac{\sum_j emplois_j T_{ij}}{\sum_j emplois_j} \text{ avec } j \text{ qui représente l'ensemble des communes}$$

accessibles dans un temps de déplacement de 45 minutes à partir d'une commune i donnée. Ce seuil de 45 minutes est justifié par différentes études menées par la DREIF qui tendent à montrer que le temps de déplacement moyen pour une personne qui se rend sur son lieu de travail est de l'ordre de 36 minutes en 2001-2002⁵. La somme des emplois ainsi calculée est ensuite rapportée à la somme totale des emplois de la région. L'indicateur a été construit pour

⁴ La référence pour cet indicateur est une distance euclidienne, qui correspond à la distance à vol d'oiseau. On raisonne à partir des coordonnées des centroïdes des communes.

⁵ Enquête globale de transport 2001-2002 : « la mobilité des franciliens en quelques chiffres ».

toutes les communes où se trouvent les ZUS, à la fois pour deux types de moyen de déplacement m : la voiture et les transports en commun.

Le dernier indicateur mesure quant à lui la densité d'emplois accessible dans un temps de déplacement de 45 minutes. Il est obtenu de la manière suivante :

$$Dens45_{im} = \frac{\sum_j emplois_j T_{ij}}{\sum_j population_active_j T_{ij}} \quad \text{avec } j \text{ qui représente l'ensemble des}$$

communes accessibles dans un temps de déplacement de 45 minutes à partir d'une commune i donnée. L'indicateur a été calculé pour toutes les communes où se trouvent les ZUS, pour deux types de moyen de déplacement m , la voiture et les transports en commun.

Skill mismatch

A partir de données sur les DEFM, mises à disposition par l'ANPE, nous calculons des indicateurs de *skill mismatch* pour tenter de mesurer la qualité de l'appariement entre le niveau de qualifications des demandeurs d'emplois d'une ZUS et le niveau de qualification des emplois dans la zone d'emploi à laquelle la ZUS se rattache. L'enjeu est de comparer les qualifications des chômeurs au sein des ZUS (grâce aux fichiers des DEFM de l'ANPE) et les qualifications des emplois de l'ensemble de la zone d'emploi contenant la ZUS où l'individu réside (grâce aux DADS). Dans les deux fichiers, les qualifications sont regroupées en 5 postes différents : ouvrier non-qualifié, ouvrier qualifié, employé non-qualifié, employé-qualifié et cadres. L'indicateur de *skill mismatch* est alors calculé pour chacun de ces niveaux de qualification de la manière suivante :

$$Skillm_i = \left| \frac{x_i}{X_i} - \frac{y_i}{Y_i} \right| \quad \text{avec } x_i \text{ chômeurs de la ZUS avec la qualification } i, y_i \text{ les emplois de}$$

la zone d'emploi requérant cette qualification i , X_i l'ensemble des chômeurs de la ZUS (quelle que soit leur qualification) et Y_i l'ensemble des emplois de la zone d'emploi (quelle que soit la qualification requise). Cet indicateur est construit pour chacune des catégories citées précédemment et pour chacune des ZUS de la région Ile-de-France. Toutefois, par construction, cet indicateur ne permet pas de dire si le mauvais appariement constaté résulte d'un manque de demandeurs d'emplois de telle catégorie socio-professionnelle au sein de la ZUS ou d'un manque d'emplois de telle qualification dans la zone d'emploi.

Méthodologie

Nous utilisons l'analyse de données afin de produire une représentation synthétique de notre ensemble de données dans l'espace sous la forme d'un nuage de points. Les principales étapes de l'analyse en composante principale sont les suivants : d'abord, exprimer toutes les variables sous une forme centrée et réduite, puis calculer la matrice des coefficients de corrélation linéaire en prémultipliant le tableau centre-réduit par son transposé. Dès lors, l'analyse consiste à chercher les vecteurs propres et valeurs propres de cette matrice, qui fournissent autant de facteurs successifs permettant de décomposer le tableau initial. Le premier axe factoriel est construit de façon à ce que le nuage s'y projette avec la plus grande dispersion. L'enjeu étant qu'il capture la plus grande inertie possible. Le deuxième axe factoriel lui est orthogonal par construction et rend compte de la plus grande dispersion résiduelle du nuage. Le principe est identique pour les axes suivants. Au final, chaque ZUS peut être représentée comme un point dans l'espace dirigé par les variables. Inversement, chaque variable peut être représentée comme un point dans l'espace dirigé par les ZUS. Les coordonnées des points-variables sont les coefficients de corrélation entre les variables et les axes factoriels.

Enfin, les proximités entre les variables s'interprètent en termes de corrélation et les proximités entre les ZUS s'interprètent en termes de similitudes des valeurs centrées réduites correspondantes. Il devient alors possible de déterminer quelles sont les ZUS qui se ressemblent, les ZUS qui diffèrent, et le bilan des liaisons entre les variables nous permet de déterminer celles qui sont liées et celles qui s'opposent. Par la suite, pour faciliter l'interprétation des résultats, nous réalisons une classification ascendante hiérarchique sur la base de l'ensemble des données retenues. Elle nous permet de regrouper les différentes ZUS selon un procédé algorithmique (critère de Wald). Le résultat de cette classification est un arbre hiérarchique des ZUS. Les résultats sont exposés dans la section suivante.

Résultats

Résultats de l'Analyse en composante principale

Le résultat de l'analyse en composantes principales figure sur les graphiques suivants (graphiques 1 et 2). Le premier axe conserve environ un tiers de l'inertie totale (31,9%). Le deuxième axe conserve lui aussi une part importante avec 19% de l'inertie totale. Pour simplifier la lecture, nous ne retenons que les deux premiers axes. De plus, le plan (1*2) conserve près de 51% de l'inertie, ce qui peut être considéré comme un bon compromis.

Effets de composition et distance aux emplois

Le premier axe de l'analyse semble fortement corrélé avec plusieurs des variables de composition locale des ZUS. Les plus fortes corrélations sont obtenues pour les variables suivantes : la part des personnes non diplômées, la part de la population étrangère, la part des personnes âgées de moins de 25 ans, la part des familles monoparentales, la part des familles ayant trois enfants ou plus, la part des locataires en HLM, la part des propriétaires ou encore la part des personnes ayant le Bac ou un niveau supérieur. A la lecture de ces corrélations, il ressort que cet axe oppose effet de composition favorable et défavorable. On relève aussi une forte corrélation des variables caractérisant le marché du travail à ce premier axe. Il y a un lien étroit entre les caractéristiques de la population locale et celles du marché du travail. Sans surprises, on constate qu'un taux de chômage élevé va de paire avec une concentration de populations en difficulté telles que les personnes non diplômés, les étrangers, les familles nombreuses... De même, ces difficultés semblent s'accompagner d'une proportion importante d'emplois précaires symbolisés par les variables telles que la part des personnes à temps partiel, en CDD ou la part des personnes en contrats jeunes ou en Contrats Emploi Solidarité (CES). Autant de variables qui sont fortement corrélées avec ce premier axe. En ce sens, il faut aussi lire, sur cet axe, une opposition du type contrats stables contre contrats précaires. Bien que cette autre opposition soit fortement liée aux caractéristiques de la population locale.

Bien que l'ensemble des ZUS présente des traits communs tels que : une population jeune et peu diplômée, un taux de chômage élevé ou encore un parc HLM important, force est de constater qu'elles ne constituent pas un ensemble particulièrement homogène. C'est en partie ce que permettent de montrer les variables de composition projetées sur l'axe 1. On constate effectivement une relative opposition entre les ZUS du département de la Seine Saint-Denis et celles du département des Hauts-de-Seine. Les premières se situent à gauche du plan factoriel. Elles se différencient donc des autres ZUS de la région parisienne par une structure de la population particulièrement défavorable. Les ZUS du département de la Seine-Saint-Denis affichent effectivement les parts les plus importantes en termes de non diplômés (33,3% contre 29,1% pour l'ensemble des ZUS de la région), de population étrangère (25,8% contre 21,6%) ou encore de ménages non-imposés sur le revenu (53,1% contre 47,4%). A l'autre extrémité se trouve une majorité de ZUS issues de communes du département des Hauts-de-Seine, pourtant peu nombreuses sur l'ensemble des ZUS considérées. Toujours à droite de l'axe, on recense aussi un certain nombre de ZUS appartenant à des communes du

département du Val de Marne, ce qui tend à montrer qu'elles aussi sont relativement favorisées par leur composition socio-économique.

Le deuxième axe de l'analyse factorielle reflète les problèmes d'accès physique à l'emploi (ou non) pour les ZUS de la région francilienne. En effet, les variables qui sont le plus corrélées à ce deuxième axe sont la distance moyenne domicile-travail, la part des emplois de la région accessible en 45 minutes en transports ou en voiture et la part des ménages sans voitures. Ainsi, on constate assez logiquement une corrélation négative entre la distance moyenne domicile-travail pour la commune dont la ZUS est issue *et* la part des emplois de la région accessible en 45 minutes, quel que soit le moyen de transport. Les communes les plus déconnectées des centres d'emplois doivent donc s'accommoder de trajets plus importants pour se rendre sur leur lieu de travail.

Dès lors, la lecture du graphique 2 nous informe sur la géographie, en termes d'accès à l'emploi, des ZUS de la région. Il ressort de cette carte statistique que les ZUS souffrant le plus de ce mauvais appariement spatial (*spatial mismatch*) sont très souvent issues du département de Seine-et-Marne, de l'Essonne ou encore du Val-d'Oise. La distance moyenne domicile-travail pour les ZUS issues de ces départements est proche de 11 kilomètres tandis que pour les autres départements elle est d'environ 7 kilomètres (tableau 1). Ce second axe oppose donc les ZUS de la grande couronne à celles de la petite couronne. Les premières sont davantage dispersées géographiquement et éloignées du centre de la région, tandis que les autres sont très polarisées autour de Paris et bénéficient d'un bon appariement spatial entre offres et demandes de travail. Les ZUS les plus actives dans la construction du second axe sont effectivement les ZUS parisiennes d'une part et celles aux extrémités de la région, d'autre part. On notera aussi que les ZUS affichant un taux de motorisation faible sont très souvent celles qui sont le mieux connectées aux opportunités d'emplois. La proximité permettant effectivement de s'affranchir de ce moyen de transport.

Concernant les indicateurs de *skill mismatch*, l'analyse en composantes principales montre une relative opposition entre les ZUS où le mésappariement pour la qualification « employé » (qualifié ou non) est important *et* celles où le mésappariement pour les autres qualifications est important. D'emblée, on constate que les ZUS qui affichent une composition relativement défavorable sont aussi celles où l'on observe un mauvais appariement entre les emplois requérant une qualification élevée (poste de cadres) et les compétences affichées de demandeurs d'emplois. Ce constat est surtout valable pour un

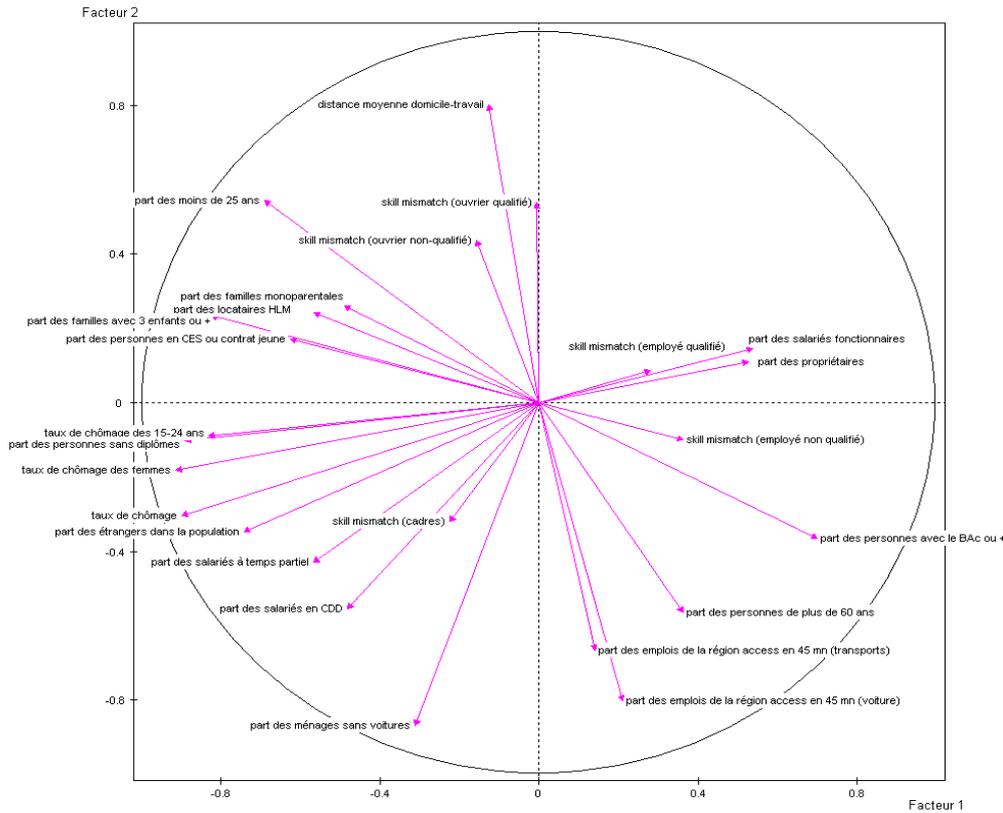
certain nombre de ZUS en Seine-Saint-Denis. En outre, ce mauvais appariement pour la qualification « cadres » est aussi perceptible pour nombre des ZUS du département des Hauts-de-Seine. Alors que dans un cas ce mésappariement qualitatif peut s'expliquer par une proportion de cadres très faibles dans la population, dans l'autre l'effet s'explique davantage par une zone d'emploi où les emplois de cadres sont sur-représentés (notamment Boulogne-Billancourt ou dans une moindre mesure Nanterre). Le *skill mismatch* mesuré pour les ouvriers (qualifiés ou non) s'avère relativement important pour nombreuses des ZUS de la grande couronne. En effet, ces deux indicateurs sont fortement corrélés avec le deuxième axe qui oppose les ZUS proches et éloignées du centre de la région.

Ce phénomène s'explique principalement par l'importante décentralisation des emplois industriels qui a eu lieu ces dernières années au sein de la région Ile-de-France. Il ressort de nombreuses études que les communes périurbaines et les espaces à dominante rurale affichent souvent un déficit d'emplois ouvriers par rapport à la population résidente ouvrière⁶. Les emplois d'ouvriers tout comme ceux d'employés sont très uniformément répartis sur le territoire francilien. Dans ces conditions, il est difficile de recenser une adéquation entre offres et demandes de travail pour une qualification donnée (particulièrement pour les ouvriers). De manière générale, les problèmes de *skill mismatch* observés pour la catégorie d'employé touchent surtout des ZUS dont la composition socio-économique s'avère très favorable. Ce qui est le cas pour nombre ZUS dans les Hauts-de-Seine ou encore au sein du Val-de-Marne. Pour les Hauts-de-Seine, il est probable que la population soit insuffisamment qualifiée au vue de la proportion d'emplois qualifiés que proposent les zones d'emplois de ce département. Une insuffisance qui peut se traduire par une sur-représentation des employés non-qualifiés ou des ouvriers, par exemple.

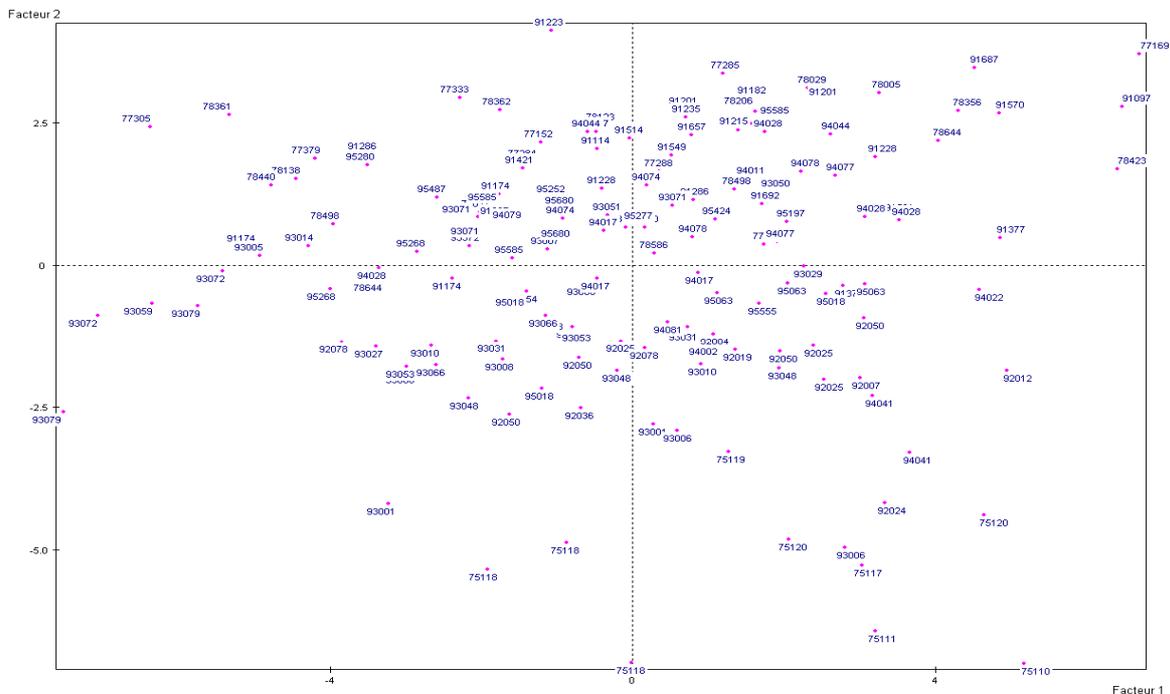
⁶ Baccaïni B, Sémécurbe F. et Thomas G. (2007) : « Les déplacements domicile-travail amplifiés par la périurbanisation », *INSEE Première*, n°1129, Mars.

Une carte des tensions territoriales dans les zones urbaines sensibles franciliennes.

Graphique 1 : variables



Graphique 2 : les ZUS en Ile-de-France



Lecture : pour simplifier la lisibilité, les 157 ZUS sont représentées par le code INSEE de leur commune d'origine.

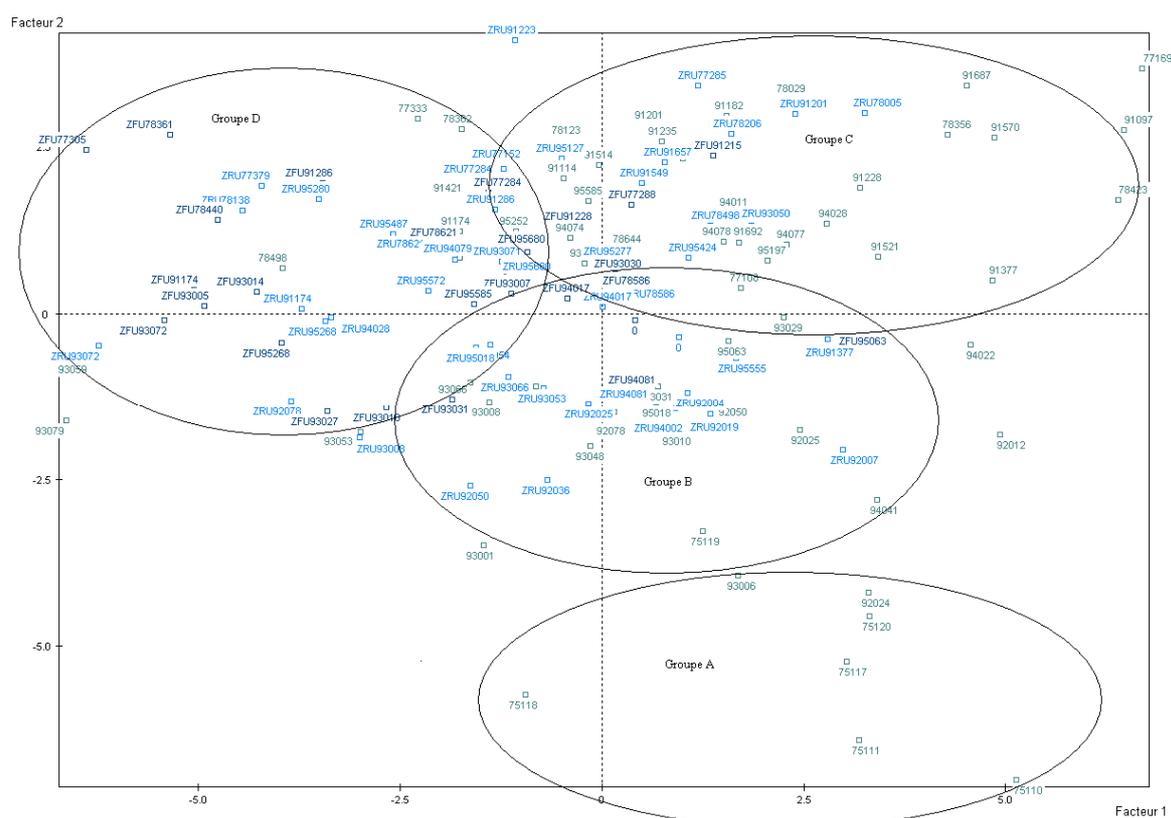
Sources : DADS, Recensement de la population (1999), DFEM et DREIF.

La situation des ZRU et des ZFU

Les ZUS, ZRU et ZFU constituent trois catégories qui se distinguent par des niveaux croissants de difficultés urbaines, économiques et sociales. Le premier axe de notre analyse factorielle oppose clairement les ZUS avec d'importantes difficultés à celles qui en ont le moins. Dans ces conditions, on peut s'attendre à que les Zones Francs Urbaines (ZFU) définies comme des zones prioritaires se situent très massivement dans les ZUS où la composition est la plus défavorable et où les performances du marché local du travail sont les plus mauvaises. Les ZFU devraient être les plus à gauche de ce premier axe du plan factoriel. Toujours dans la même logique, les Zones de redynamisation urbaine devraient elles aussi se situer parmi ces ZUS défavorables, bien que plus à droite car normalement moins affectées en termes de problèmes économiques et sociaux. Enfin, les autres ZUS (hors ZRU, ZFU) devraient demeurer le dernier groupe de zones urbaines affichant, relativement aux deux autres groupes, des difficultés moins importantes. La lecture du graphique 3 semble ne confirmer que partiellement ces attentes.

Dans l'ensemble, la grande majorité des ZFU sont parmi les ZUS dont la composition et les performances du marché local du travail sont les plus défavorables. On relève néanmoins une importante dispersion au sein de ces ZFU, si bien que certaines d'entre elles se classent parmi ces ZUS relativement plus favorables. Les ZRU sont quant à elles plus nombreuses et plus dispersées. L'analyse factorielle nous montre ainsi une forte hétérogénéité au sein de ces ZRU. Certaines pouvant être légitimement classées comme prioritaires tandis que d'autres semblent être plus discutables. Enfin, les ZUS restantes ne sont pas toujours les moins défavorisées. Certaines de ces ZUS sont en situation plus défavorables que certaines ZFU. Par conséquent, elles ne bénéficient pas des dispositifs d'ordre fiscal et social développés pour les zones très prioritaires alors qu'elles le devraient en toute légitimité.

Graphique 3 : ZUS, ZRU et ZFU



Dans l'ensemble, le graphique 3 montre une importante inadéquation entre les problèmes réels que rencontrent certains territoires et la catégorisation réalisée par les politiques de la ville. Une stricte application de l'indice synthétique qui a été développé pour sélectionner les territoires prioritaires n'aurait pu aboutir à un tel résultat. Ceci provient en partie du fait que 10% des ZRU n'ont pas été sélectionnées en application de cet indice, mais selon d'autres critères. De même, depuis 1996 la délimitation des ZUS et des ZRU n'a pas évolué. Les zones initialement classées dans une catégorie donnée le sont encore en 2007. Or, cette absence d'actualisation peut conduire à un mauvais ciblage des interventions. Selon la Délégation Interministérielle à la Ville (DIV), actuellement, parmi les ZRU de France métropolitaine soixante deux pourraient être déclassées sur la base du seul indice. Inversement, soixante deux autres pourraient être élevées au rang de ZRU. Bien que notre typologie soit réalisée partiellement à partir de données de 1999, il est probable que cet effet ait aussi une part de responsabilité.

L'annexe 3 illustre ce défaut de classement pour quelques zones tirées de notre échantillon. Certaines ZUS de Seine-Saint-Denis telles qu'Allende ou Grandcoing (Villetaneuse), Pierrefitte (Les Poètes) ou encore La Coudraie (Poissy) dans les Yvelines, de par leurs caractéristiques, devraient être reclassées en tant que ZRU voire en tant que ZFU. La

part des jeunes, la part des personnes sans diplômes, la part des étrangers ou encore la part des familles nombreuses sont bien plus défavorables pour ces quelques ZUS qu'ils ne le sont pour l'ensemble des ZFU qui sont pourtant censées définir des quartiers très prioritaires. D'autre part, certaines ZRU comme Les Blagis (Bagneux) dans les Hauts-de-Seine ou les Champs de Villars (Achères) dans les Yvelines présentent des caractéristiques favorables comparativement à celles des ZUS non-prioritaires (hors ZRU et ZFU). Le constat est tout aussi évident pour une des ZFU du Val d'Oise : Val notre Dame (Argenteuil). Cette dernière zone affiche aussi des caractéristiques favorables qui la déclasseraient vraisemblablement si l'indice synthétique était rigoureusement appliqué.

Résultats de la classification ascendante hiérarchique

A partir des indicateurs tirés de nos sources de données, nous cherchons à former des groupes homogènes de ZUS, pour finalement retenir un découpage en 4 groupes. La méthode utilisée est une classification ascendante hiérarchique. Elle permet d'analyser les disparités, les contrastes de situation observés et *in fine* de structurer ces territoires en groupes à peu près homogènes.

Le premier groupe identifié (groupe A) ne rassemble que neuf ZUS. Ce sont essentiellement des ZUS parisiennes, bien que l'on y retrouve aussi deux ZUS issues de communes des Hauts-de-Seine (Boulogne-sur-Seine et Clichy) et une située en Seine-Saint-Denis à Bagnolet (Les Coutures). Ce groupe se distingue par une composition relativement favorable. La part de personnes ayant le Bac ou plus est d'environ 21% contre 8% pour l'ensemble des ZUS. De même, la part des familles nombreuses ou monoparentales y est inférieure à l'ensemble des ZUS. On note une part respective de 12,7% (contre 20,4%) et 9% (contre 15,1%). La population y est aussi moins jeune. Un constat qui s'explique en partie par une sur-représentation des personnes de plus de 60 ans au sein des tranches d'âge (16,1% contre 12,2%). Ce groupe de zones sensibles bénéficie aussi d'un très bon accès aux opportunités d'emplois et, de ce fait, ne s'expose pas aux conséquences de la distance physique. Concernant les indicateurs de *skill mismatch*, il ressort que ce groupe se caractérise par un bon appariement entre les emplois d'ouvriers qualifiés et les demandeurs d'emplois de la même catégorie. A l'inverse, l'inadéquation apparaît plus importante pour les emplois et les demandeurs d'emplois catégorisés : « employé non-qualifié ».

Le second groupe identifié (groupe B) concerne environ un tiers de l'ensemble des ZUS de la région parisienne. La principale propriété des ZUS que ce groupe réunit réside dans

le fait que celles-ci bénéficient d'un très bon accès physique aux emplois. Concrètement, ces territoires sont très concentrés autour de la capitale. La très grande majorité de ces ZUS est localisée en petite couronne. Ainsi, la part des emplois de la région accessible en 45 minutes en voiture et en transports publics y est très supérieure à la moyenne : respectivement 58% et 27%, contre 46% et 20% pour l'ensemble des zones de la région. Les caractéristiques démographiques de ce groupe sont assez proches de la moyenne et ne permettent donc pas de déterminer si la composition locale est plutôt favorable ou plutôt défavorable. Toutefois, les indicateurs de *skill mismatch* révèlent un important mésappariement entre les emplois de type « cadre » et les demandeurs d'emplois « cadres ». En effet, les zones d'emplois de la petite couronne bénéficient d'une forte concentration d'emplois qualifiés qui, en toute logique, ne s'appartient pas avec les qualifications des chômeurs des zones sensibles qu'elles abritent.

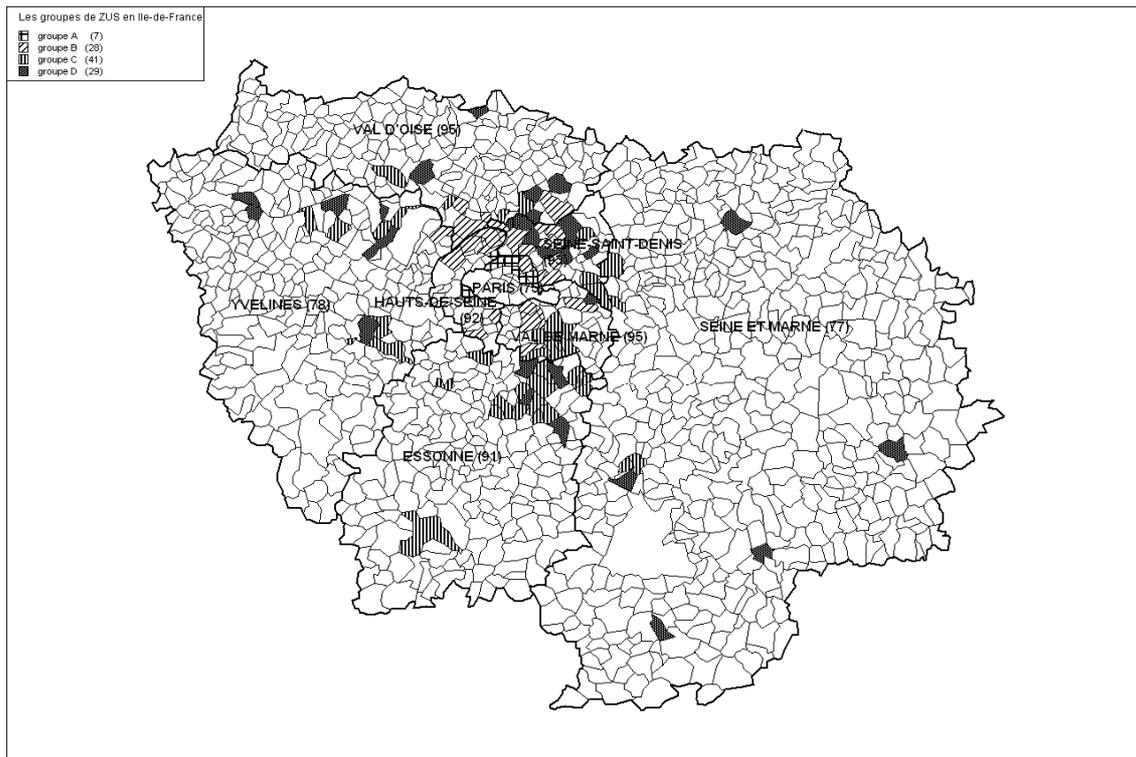
Les deux derniers groupes formés (groupes C et D) par la classification ascendante hiérarchique ont en commun d'être relativement éloignés du centre d'emplois et donc de souffrir du phénomène de distance physique aux emplois. Ces deux groupes affichent une distance moyenne domicile-travail plus importante que pour l'ensemble des ZUS et la part des emplois de la région accessible en 45 minutes y est plus faible : autour de 10% pour les véhicules et 36% pour les transports publics (des résultats 10 points en dessous des moyennes régionales). Néanmoins, ces deux groupes s'opposent en ce qui concerne leurs performances sur le marché du travail. Le taux de chômage, que cela soit pour les jeunes, pour les femmes ou bien pour l'ensemble des actifs, est en deçà du niveau moyen des ZUS franciliennes (de l'ordre de 5 points) pour le groupe C. La population de ces ZUS affichant des caractéristiques qui favorisent un retour rapide vers l'emploi. La part des propriétaires, la part des personnes diplômées du Bac ou plus y sont sensiblement plus élevées que pour l'ensemble des ZUS. A l'opposé, la part des étrangers (14,7% contre 20,2%), la part des personnes sans diplômes (23,2% contre 29,2%) ou, dans une moindre mesure, la part des familles nombreuses (28,4% contre 20,4%) y sont sous-représentées. Le groupe D, en revanche, se caractérise par une population majoritairement jeune (45%), non diplômée (37,7%) et vivant dans des logements sociaux (79,1%). Bien que ce phénomène soit commun à l'ensemble des ZUS, la classification nous montre qu'il est prédominant au sein de cet ensemble de ZUS. En outre, il s'accompagne d'une situation particulièrement préoccupante pour ce qui est du taux de chômage. Il est de l'ordre de 25,3% dans ces ZUS et atteint même 36,6% lorsque l'on se concentre plus spécifiquement sur les jeunes.

Concernant l'indicateur de *skill mismatch* que nous avons construit, il n'est pas surprenant de voir que le groupe C révèle une bonne adéquation entre les emplois de type

« cadres » dans une zone d'emploi donnée et les qualifications des demandeurs d'emplois des ZUS de cette zone. Or, pour l'ensemble des autres catégories telles que « emplois d'ouvriers », « emplois d'employés », l'appariement y est plus mauvais qu'ailleurs. Ce résultat est en adéquation avec l'analyse qui révèle une composition socio-économique relativement avantageuse dans ces ZUS. À l'opposé, le groupe D affiche un mauvais appariement entre les emplois de type « ouvriers non qualifiés » et le niveau de compétence correspondant des chômeurs. Ceci peut s'expliquer notamment par une sur-représentation de la population ouvrière non-qualifiée comparativement aux qualifications que nécessitent les emplois de la zone d'emploi. Un fait qui semble plausible au vu de la composition de ces ZUS.

Finalement, il peut être intéressant de cartographier les difficultés répertoriées au sein des différentes ZUS afin de pouvoir les distinguer entre elles. C'est l'objet de la carte n°2, où l'on représente la géographie des tensions territoriales et des problèmes sociaux. Le groupe A ne représente donc que des ZUS localisées dans la capitale ou lui étant contigües. Le groupe B est majoritairement composé de ZUS de la Petite Couronne. Cette indétermination en termes de composition socio-économique de la main d'œuvre, propre à ce groupe, s'explique par le fait que les ZUS qui le composent sont localisées dans trois départements relativement hétérogènes que sont les Hauts-de-Seine, la Seine-Saint-Denis et le Val-de-Marne. Enfin, la carte confirme l'idée que les ZUS du groupe C et D souffrent d'un potentiel problème d'accessibilité aux emplois. En effet, la plupart de ces ZUS sont localisées dans la Grande Couronne (Seine-et-Marne, Yvelines, Essonne et Val-d'Oise). Néanmoins, les contrastes entre ces deux groupes sont très forts puisque l'un affiche une composition de sa population relative favorable à une reprise rapide d'un emploi, se traduisant par de faibles taux de chômage (groupe C). Tandis que le second groupe doit s'accommoder de surcroît d'une composition défavorable source d'effets de voisinages négatifs (groupe D).

Carte 2 : Les 4 groupes de ZUS en Ile-de-France



Conclusion

Comme des études antérieures (Andrieux et Herviant, 2001 ; Jacquesson, 2006), nous confirmons que les contrastes socio-économiques sont importants entre les 157 franciliennes. Les déterminants mis en avant par l'économie urbaine permettent d'interpréter ces disparités spatiales. Elles correspondent à des différences d'inadéquation entre la structure des qualifications offertes et demandées localement (*skill mismatch*). Elles peuvent aussi s'expliquer par la distance physique aux emplois, compte tenu des infrastructures de transport (*spatial mismatch*) ou encore elles s'interprètent par des effets de composition et/ou de ségrégation résidentielle. L'application de ces différents mécanismes rend compte des diverses situations observées et oppose les ZUS entre elles. On distingue *in fine* 4 groupes homogènes de ZUS : les ZUS parisiennes, particulièrement bien composées et bénéficiant d'un accès privilégié aux emplois, de par leur localisation (groupe A) ; des ZUS de la Petite Couronne dont la composition est moins homogène mais bénéficiant aussi d'un bon accès aux opportunités d'emplois (groupe B). Enfin, les deux derniers groupes ont en commun d'être éloignés des emplois. Toutefois, alors que l'un est bien composé (groupe C), l'autre se caractérise par la présence d'une population très défavorisée (groupe D). Les ZUS de ce

groupe sont celles dont les problèmes économiques et sociaux prennent l'ampleur la plus importante. La plupart des ZUS de ce groupe ont d'ailleurs été définies comme ZRU ou ZFU.

Cependant, notre analyse a aussi montré d'importantes lacunes dans la définition des quartiers « prioritaires » par le Pacte de relance pour la ville. En effet, la typologie révèle que nombre des ZUS, avec une situation très défavorable du marché du travail mesurée par des indicateurs de difficultés économiques, ne sont pas classées comme prioritaires (c'est-à-dire classées ZRU ou ZFU) alors qu'elles le devraient légitimement. Inversement, il apparaît que certaines ZFU ou ZRU n'ont pas lieu de l'être : celles-ci affichent des indicateurs socio-économiques les positionnant plutôt favorablement. La lecture de ces résultats suggère donc qu'une redéfinition ou une réévaluation de ces « quartiers prioritaires » serait opportune. Etant donné que le développement du zonage des aides à l'emploi a vocation à redynamiser l'économie et le marché du travail dans ces territoires, il importe d'actualiser la géographie prioritaire, la situation de ces quartiers ne devant pas être immuable.

Annexe 1 : Sélection des données utilisées

variables	Départements							
	75	77	78	91	92	93	94	95
variables d'accès à l'emploi (ou spatial mismatch)								
Densité d'emploi accessible à 20km distance moyenne domicile-travail (en km)	0,98	1,34	1,2	1,24	0,95	0,97	0,98	1,02
densité d'emploi accessible en 45 mn en voiture	4,89	13,15	11,36	11,01	5,88	7,41	7,54	9,05
part des emplois accessibles en 45mn en voiture (en %)	0,99	0,66	0,77	0,64	0,92	0,72	0,71	0,62
part des emplois accessibles en 45mn en transports (en %)	0,64	0,06	0,14	0,05	0,36	0,25	0,22	0,06
densité d'emploi accessible en 45 mn en transports	0,75	0,12	0,21	0,3	0,6	0,58	0,49	0,53
	1,04	0,94	1,03	1,04	1,13	1,09	1,11	1,1
variables de composition (en %)								
part des moins de 25 ans	30,18	41,38	42,51	40,75	36,2	41,41	38,2	41,25
part des plus de 60 ans	17,04	10,15	9,04	9,77	13,33	10,73	13,07	10,36
part des étrangers	21,19	18,72	21,97	16,03	21,2	24,55	16,63	19,75
part des propriétaires	18,59	25,88	18,84	20,65	15,01	14,56	14,73	20,56
part des locataires en HLM	46,82	64,71	73,25	66,67	66,61	71,1	72,71	67,93
part des locataires hors HLM	27,1	5,85	5,3	9,9	13,48	10,09	8,53	7,89
part des personnes seules	22,09	8,53	6,64	8,82	11,44	9,33	9,34	8,52
part des familles monoparentales	11,8	14,93	13,51	15,39	14,77	16,09	15,97	15,15
part des familles avec 3 enfants et +	14,25	20,39	23,29	19,57	17,75	23,45	17,65	21,93
part des salariées à temps partiel	19,2	16,08	15,13	14,24	14,09	15,92	14	13,61
part des ces en contrats jeunes	2,06	3,03	2,28	1,98	1,71	2,22	2,11	2,44
part des salariés en CDD	13,24	9,06	8,94	8,86	8,66	10,5	8,77	9,26
part des fonctionnaires	17,06	16,95	14,12	20,41	18,66	17,36	23,7	16,15
part des salariés en CDI	63,54	65,22	68,5	64,39	66,45	64,61	61,22	67,22
part des chômeurs de moins d'1 an	33,2	39,89	44,14	42,87	36,86	35,6	36,17	40,84
part des chômeurs de plus d'1 an	52,7	54,23	47,19	50,71	54,38	55,29	56,35	52,54
part des personnes sans diplôme	24,69	29,76	30,43	25,14	26,92	33,78	28,09	30,66
part des personnes avec BAC et +	18,12	7,22	7,58	8,44	10,27	6,34	7,25	6,46
part des ménages sans voitures	65,09	26,65	21,88	26,35	38,94	43,25	32,87	32,72
part des travailleurs dans l'unité urbaine de la ZUS	10,67	15,54	22,98	28,93	28,04	26,41	28,23	25,85
Indicateurs de skill mismatch								
skill mismatch (ouvrier non-qualifié)	0,02	0,09	0,07	0,04	0,01	0,02	0,04	0,01
skill mismatch (ouvrier qualifié)	0,01	0,07	0,06	0,07	0,02	0,05	0,08	0,06
skill mismatch (employé non-qualifié)	0,12	0,08	0,06	0,05	0,04	0,04	0,07	0,05
skill mismatch (employé qualifié)	0,18	0,1	0,19	0,17	0,19	0,16	0,22	0,18
skill mismatch (cadres)	0,11	0,05	0,1	0,08	0,19	0,11	0,06	0,16
performances du marché local du travail (en %)								
taux de chômage	19,15	19,87	16,85	16,36	18,4	23,72	17,93	19,92
taux de chômage des 15-24 ans	26,4	31,04	27,94	28,2	29,19	34,48	27,01	31,17
taux de chômage des plus de 60 ans	19,71	17,24	13,82	14,03	15,68	20,07	15,93	17,3
taux de chômage des femmes	18,05	21,62	17,44	17,49	17,69	24,85	17,95	20,48
observations	9	9	16	26	16	36	23	22

Sources : DADS, Recensement de la population (1999), DFEM et DREIF.

Annexe 2 : Gradation des problèmes sociaux selon la catégorie des ZUS

variables	ZUS		ZRU		ZFU	
	moyenne	écart-type	moyenne	écart-type	moyenne	écart-type
part des moins de 25 ans	39,74	5,63	42,07	4,65	43,66	4,4
part des étrangers	20,18	7,24	22,23	6,47	24,63	6,54
part des propriétaires	17,8	13,08	15,89	10,28	17,55	9,51
part des locataires en HLM	68,16	21,06	73,07	14,44	71,36	13,42
part des familles monoparentales	15,11	2,99	15,82	2,44	15,75	2,14
part des familles avec 3 enfants et +	20,44	6,82	23,47	6,53	25,92	6,63
part des personnes sans diplôme	29,29	7,78	32,37	6,68	33,57	5,79
part des personnes avec BAC et +	8,09	4,68	6,32	2,27	5,86	1,8
part des ménages sans voitures	35,14	12,68	34,82	7,95	34,22	6,87
taux de chômage	19,39	5,62	21,43	5,22	22,99	4,99
taux de chômage des jeunes (15/24 ans)	30,01	7,17	32,95	6,35	35,09	5,61
part des salariés en CDD	9,53	2,03	9,56	1,41	10,06	1,53
part des chômeurs de plus d'1 an	53,17	4,99	53,01	4,26	53,15	4,08
observations	157	157	67	67	26	26

Sources : Recensement de la population (1999).

Annexe 3 : comparaison de quelques zones définies comme prioritaires et d'autres non-prioritaires

(En %)	part des moins de 25 ans	part des étrangers	part des locataires en HLM	part des familles monoparentales	part des familles avec 3 enfants et +	part des personnes sans diplôme	part des personnes avec BAC et +	taux de chômage	taux de chômage des jeunes (15/24 ans)	part des salariés en CDD	part des chômeurs de plus d'1 an
Catégories de ZUS											
ZUS	39,74	20,18	68,16	15,11	20,44	29,29	8,09	19,39	30,01	9,53	53,17
ZRU	42,07	22,23	73,07	15,82	23,47	32,37	6,32	21,43	32,95	9,56	53,01
ZFU	43,66	24,63	71,36	15,75	25,92	33,57	5,86	22,99	35,09	10,06	53,15
Zones prioritaires											
ZRU78005	36,95	12,1	76,43	14,43	13,04	22,22	10,28	10,19	18,7	6,75	48,36
ZRU92007	33,33	13,6	64,72	14,2	13,42	19,13	15,11	14,12	23,1	9,13	56,25
ZFU95063	33,38	17,5	44,91	12,57	9,07	25,87	8,34	14,18	22,9	7,22	55,02
Zones non-prioritaires											
ZUS78498	47,34	32,4	96,3	13,14	35,58	36,84	4,41	23,42	31,61	10,85	42,33
ZUS93059	52,65	32,2	86,95	19,64	34,91	35,68	5,36	32,99	43,21	12,23	52,86
ZUS93079	50,8	39	98,3	19,26	38,24	36,54	6,4	36,45	39,13	15,36	52,26
ZUS93079	48,18	31	94,12	15,69	30	39,27	3,72	34,53	42,17	10,51	60,62

Sources : Recensement de la population (1999).

Lecture : Les zones prioritaires sont les zones qui ont été définies comme telle lors de la création des ZRU et ZFU. Les zones non-prioritaires représentent des ZUS qui n'ont pas été étiquetées ZRU ou ZFU.

Annexe 4 : Les 157 ZUS franciliennes en 4 Groupes.

COMMUNE (GROUPE 1)	NOM DE LA ZUS	CODE INSEE			
			DRAVEIL	L'ORME DES MAZIERES, DANTON	91201
PARIS	PORTE SAINT-DENIS PORTE SAINT-MARTIN	75110	DRAVEIL	(ZRU) LES BERGERIES*	91201
PARIS	FONTAINE AU ROI	75111	EPINAY-SOUS-SENART	(ZFU) CINEASTES-PLAINE	91215
PARIS	PORTE DE SAINT-OUEN, PORTE DE CLICHY	75117	ETAMPES	(ZRU) LE PLATEAU DES GUINETTES	91223
PARIS	LA GOUTTE D'OR	75118	EVRY	(ZFU) LES PYRAMIDES	91228
PARIS	HBM MENILMONTANT	75120	EVRY	PARC AUX LIEVRES	91228
PARIS	BELLEVILLE	75120	FLEURY-MEROGIS	LES AUNETTES	91235
BOULOGNE SUR SEINE	PONT DE SEVRES	92012	GRIGNY	(ZRU) GRIGNY 2	91286
CLICHY	VICTOR HUGO	92024	MASSY	VILLAINES	91377
BAGNOLET	LES COUTURES	93006	QUINCY-SOUS-SENART	VIEILLET	91514
COMMUNE (GROUPE 2)	NOM DE LA ZUS	CODE INSEE			
			RIS-ORANGIS	GRAND ENSEMBLE DU PLATEAU	91521
PARIS	HBM AUBERVILLIERS	75118	SAINTE-GENEVIEVE-DES-BOIS	(ZRU) LES AUNETTES	91549
PARIS	PORTE DE MONTMARTRE	75118	SAINTE-MICHEL-SUR-ORGE	BOIS DES ROCHES	91570
PARIS	CURIAL, CAMBRAI, ALPHONSE-KARR	75119	VIGNEUX-SUR-SEINE	(ZRU) LA CROIX BLANCHE	91657
SARTROUVILLE	(ZFU) LE PLATEAU-CITE DES INDES	78586	VIRY-CHATILLON	CILOF	91687
MASSY	(ZRU) LE GRAND ENSEMBLE*	91377	LES ULIS	QUARTIER OUEST	91692
ASNIERES	(ZRU) QUARTIER NORD	92004	NEUILLY-SUR-MARNE	(ZRU) LES FAUVETTES	93050
BAGNEUX	(ZRU) LES BLAGIS*	92007	NOISY-LE-GRAND	CHAMPY	93051
CHATENAY-MALABRY	(ZRU) LA BUTTE ROUGE	92019	NOISY-LE-GRAND	PAVE NEUF	93051
COLOMBES	EUROPE-ILE MARANTE	92025	SEVRAN	(ZRU) PONT BLANC	93071
COLOMBES	FOSSE JEAN-GARE DU STADE	92025	BONNEUIL-SUR-MARNE	LE GRAND ENSEMBLE, CITE FABIEN	94011
COLOMBES	(ZRU) PETIT COLOMBES	92025	CHOISY-LE-ROI	LES DALLES	94022
GENNEVILLIERS	LE LUTH	92036	CRETEIL	BLEUETS-BORDIERES-PLANETES	94028
GENNEVILLIERS	(ZRU) LES GRESILLONS	92036	CRETEIL	HABETTE-SQUARE MARTINEZ-COTE D'OR	94028
NANTERRE	CHEMIN DE L'ILE	92050	CRETEIL	PALAIS	94028
NANTERRE	LE PARC	92050	LIMEIL BREYANNES	ILE DE FRANCE	94044
NANTERRE	(ZRU) PETIT NANTERRE	92050	LIMEIL BREYANNES	RESIDENCE DU PARC (SAINT MARTIN)	94044
NANTERRE	PROVINCES FRANÇAISES-M.BERTHELOT-ANATOLE FRANCE	92050	VALENTON	LES POLOGNES	94074
VILLENEUVE-LA-GARENNE	SEINE-SABLIERE	92078	VILLENEUVE-LE-ROI	HAUT-PAYS ET GRUISIE	94077
AUBERVILLIERS	VILLETTE-LES QUATRE CHEMINS*	93001	VILLENEUVE-LE-ROI	QUARTIER DU BORD DE L'EAU (CITE PAUL BERT)	94077
BAGNOLET	MALASSIS	93006	VILLENEUVE-SAINT-GEORGES	QUARTIER NORD	94078
BLANC-MESNIL	(ZFU) QUARTIERS NORD : GRAND ENSEMBLE DES TILLEULS-...	93007	CERGY	(ZRU) SAINT CHRISTOPHE	95127
BOBIGNY	KARL MARX, PAUL ELUARD	93008	DEUIL-LA-BARRE	QUARTIER DE LA GALATHEE - QUARTIER DES CARRIERES ...	95197
BOBIGNY	LES COURTILLIERES- PONT DE PIERRE	93008	MONTIGNY-LES-CORMEILLES	(ZRU) LES FRANCES	95424
BONDY	QUARTIER BLANQUI	93010	SARCELLES	CHARDONNETTES	95585
DRANCY	CITE CACHIN, JULES AUFFREY, LA MUETTE	93029	COMMUNE (GROUPE 3)	NOM DE LA ZUS	CODE INSEE
DUGNY	(ZFU) QUARTIER SUD	93030	DAMMARIE-LES-LYS	(ZRU) LA PLAINE DU LYS	77152
EPINAY-SUR-SEINE	LA SOURCE-LES PRESLES	93031	MEAUX	(ZFU) BEAUVAL, LA PIERRE COLLINET	77284
EPINAY-SUR-SEINE	(ZFU) ORGEMONT	93031	MONTEREAU-FAULT-YONNE	(ZFU) ZUP DE SURVILLE	77305
MONTREUIL	GRANDS PECHERS-BEL AIR	93048	NEMOURS	ZUP DU MONT SAINT MARTIN	77333

MONTREUIL	LA NOUE	93048	PROVINS	(ZRU) CHAMPBENOIST	77379
MONTREUIL	MONTREAU-RUFFIN	93048	CHANTELOUP- LES-VIGNES	(ZRU) LA CITE: LA NOE-LES FEUCHERETS	78138
NOISY-LE-SEC	(ZRU) LE LONDEAU	93053	MANTES-LA- JOLIE	(ZFU) LE VAL FOURRE	78361
SAINT-DENIS	CITE ALLENDE	93066	MANTES-LA- VILLE	MERISIERS, PLAISANCE	78362
SAINT-DENIS	(ZRU) FLOREAL-SAUSSAIE	93066	LES MUREAUX	(ZFU) CINQ QUARTIERS	78440
ALFORTVILLE	(ZRU) QUARTIER SUD (GRAND ENSEMBLE)	94002	POISSY	LA COUDRAIE	78498
CHAMPIGNY-SUR- MARNE	(ZRU) CITE JARDIN-LES BOULLEREAUX	94017	TRAPPES	(ZFU) LES MERISIERS: GEORGE SAND, PERGAUD, ...	78621
CHAMPIGNY-SUR- MARNE	(ZFU) LE BOIS L'ABBE*	94017	LA VERRIERE	(ZFU) LE BOIS DE L'ETANG	78644
CHAMPIGNY-SUR- MARNE	(ZFU) LES MORDACS	94017	ATHIS-MONS	LE NOYER RENARD	91027
IVRY-SUR-SEINE	CITE GAGARINE	94041	CORBEIL- ESSONNE	LA NACELLE	91174
IVRY-SUR-SEINE	PIERRE ET MARIE CURIE	94041	CORBEIL- ESSONNE	(ZFU) LES TARTERETS	91174
CHOISY-LE-ROI	(ZRU) LE GRAND ENSEMBLE*	94054	CORBEIL- ESSONNE	(ZRU) MONTCONSEIL	91174
VALENTON	LA LUTECE	94074	GRIGNY	(ZFU) LA GRANDE BORNE*	91286
VILLENEUVE- SAINT-GEORGES	LE BOIS MATARD-LE PLATEAU (ZFU) GRAND ENSEMBLE OUEST- EST	94078	MONTGERON	LA PRAIRIE DE L'OLY*	91421
VITRY-SUR-SEINE	(ZFU) GRAND ENSEMBLE OUEST- EST	94081	VILLENEUVE-LA- GARENNE	(ZRU) LA CARAVELLE	92078
ARGENTEUIL	CITE JOLIOT CURIE	95018	AUBERVILLIERS	LANDY*	93001
ARGENTEUIL	(ZRU) VAL D'ARGENT NORD	95018	AULNAY-SOUS- BOIS	(ZFU) LA ROSE DES VENTS-CITE EMMAUS-LES MERISIERS-...	93005
ARGENTEUIL	VAL D'ARGENT SUD	95018	BOBIGNY	(ZRU) L'ABREUVOIR*	93008
BEZONS	QUARTIER DE L'AGRICULTURE	95063	BONDY	(ZFU) QUARTIER NORD	93010
BEZONS	TETE DE PONT	95063	CLICHY-SOUS- BOIS	(ZFU) GRAND ENSEMBLE*	93014
ARGENTEUIL	(ZFU) VAL NOTRE DAME*	95063	LA COURNEUVE	(ZFU) LES 4000	93027
FRANCONVILLE	LA FONTAINE BERTIN	95252	NOISY-LE-SEC	LA BOISSIERE	93053
GONESSE	(ZRU) LA FAUCONNIERE	95277	PIERREFITTE	LES POETES	93059
SAINT-GRATIEN	(ZRU) LES RAGUENETS	95555	SAINT-DENIS	LES FRANCS MOISINS-BEL AIR	93066
VILLIERS-LE-BEL	(ZRU) LES CARREAUX	95680	SEVRAN	(ZRU) LES BEAUDOTTES	93071
COMMUNE (GROUPE 4)	NOM DE LA ZUS	CODE INSEE	SEVRAN	(ZRU) ROUGEMONT	93071
EMERAINVILLE	LE CLOS EMERY	77169	STAINS	(ZFU) CLOS SAINT LAZARE- ALLENDE	93072
LE MEE-SUR- SEINE	(ZRU) ZAC DES COURTILLERAIES	77285	STAINS	(ZRU) MOULIN NEUF	93072
MELUN	(ZFU) QUARTIER NORD	77288	VILLETANEUSE	ALLENDE	93079
ACHERES	(ZRU) LES CHAMPS DE VILLARS- BARRICADES-...	78005	VILLETANEUSE	GRANDCOING	93079
AUBERGENVILLE	CITE D'ACOSTA	78029	CRETEIL	(ZRU) HAUTS DU MONT MESLY	94028
CARRIERE SOUS POISSY	LES GRESILLONS	78123	VILLIERS-SUR- MARNE	(ZRU) LES HAUTES NOUES	94079
ECQUEVILLY	(ZRU) CITE DU PARC	78206	GARGES-LES- GONESSE	(ZFU) DAME BLANCHE, LA MUETTE	95268
MAGNY-LES- HAMEAUX	LE BUISSON	78356	GARGES-LES- GONESSE	(ZRU) LES BASSES BAUVES-LES DOUCETTES	95268
MONTIGNY-LE- BRETONNEUX	LES PRES	78423	GOUSSAINVILLE	(ZRU) GRANDES BORNES-BÜTTES AUX OIES-AMPERE	95280
POISSY	(ZRU) BEAUREGARD	78498	PERSAN	(ZRU) LE VILLAGE	95487
LA VERRIERE	QUARTIER ORLY PARC	78644	SAINT-OUEN- L'AUMONE	(ZRU) CHENNEVIERES	95572
BOUSSY-SAINT- ANTOINE	LES BUISSONS, MARELLES	91097	SARCELLES	CHANTEPIE-LES ROSIERS	95585
BRUNOY	HAUTES MARDELLES	91114	SARCELLES	(ZFU) LOCHERES	95585
COURCOURONNES	LE CANAL	91182	VILLIERS-LE-BEL	(ZFU) LES PUITTS, LA MARLIERE, DERRIERE-LES-MURS...	95680

Lecture : * représente les ZUS multicomcommunales. Dans ce cas particulier, seule la commune principale est représentée dans le tableau. Pour la définition des groupes voir la section 3.2.

Bibliographie

- ANDRIEUX V. et HERVIANT J. (2001) : « Les zones urbaines sensibles en Ile-de-France en 1999 », *INSEE Ile-de-France à la page*, n°205, Décembre.
- ARNOTT R. (1997) : « Economic theory and the Spatial Mismatch hypothesis », *Boston College Working Papers in Economics 390.*, Boston College Department of Economics.
- BACCAÏNI B., SÉMÉCURBE F. et THOMAS G. (2007) : « Les déplacements domicile-travail amplifiés par la périurbanisation », *INSEE Première*, n°1129, Mars.
- BENABOU R. (1993) : « Working of a city : Location, education and Production » in *Quarterly Journal of Economic*, vol. 108, pp. 619-652.
- BENHAMOU S. (2004) : « Décrochage économique des territoires et fragmentation sociale » in *Diversité* n°139, pp. 33-41.
- BOCCARD et ZENOU (2000) : « Racial discrimination and Redlining in cities » in *Journal of Urban Economics*, 48, pp.260-285.
- BRUECKNER J. K., THISSE J-F., ZENOU Y. (2002) : « Local labour markets, job matching, and urban location » in *International Economic Review*, vol. 43, n°1, février 2002, pp. 155-169.
- CALVO-ARMENGOL A. et ZENOU Y. (2001) : « Job matching, social network and word-of mouth communication », *Seminar paper*, Institute for International Economic Studies, n°695.
- CARLSON V. et THEODORE N. (1995) : « Are There Enough Jobs? Welfare Reform and Labor Market Reality », *Chicago: Illinois Job Gap Project*.
- COULSON E., LAING D. et WANG P. (2001) : « Spatial mismatch in Search Equilibrium », in *Journal of Labour Economics*, 19, pp. 949-972.
- CHARNOZ P. (2006): « ZUS, ZRU, ZFU : Le Pacte de Relance pour la Ville a-t-il eu un effet sur le chômage des habitants des "quartiers sensibles"? », mémoire de M2, Ecole Normale Supérieure.
- CHOFFEL P. et DELATTRE E. (2003) : « Habiter un quartier défavorisé : quels effets sur la durée du chômage ? », in *Premières informations et premières synthèses*, DARES, n°43.1, 8p.
- CRANE J. (1991) : « The epidemic theory of ghettos and neighbourhood effects on dropping out and teenage childbearing » in *American Journal of Sociology*, vol. 96, pp. 1226-1259.
- DANZIGER S. et HOLZER H (1997) : « Are jobs available for disadvantaged groups in urban areas ? », *PSC Research Report n°97-406*, Septembre 1997.
- DAVIS S. et HUFF D. (1972) : « Impact of Ghettoization on Black Employment », *Economic Geography*, n° 48, pp. 421-427.
- DUGUET E., GOUJARD A. et L'HORTY Y. (2006) : « Retour à l'emploi : une question locale ? », *Connaissance de l'emploi*, Centre d'études de l'emploi, n°31, juin.
- DUGUET E., GOUJARD A. et L'HORTY Y. (2007) : « Les disparités spatiales du retour à l'emploi : une analyse cartographique à partir de sources exhaustives », *Document de travail*, n°85, CEE.
- GORDON I. (2002) : « Unemployment and spatial labour markets: strong adjustment and persistent concentration », in : MARTIN R. et MORRISON P. (Eds) *Geographies of Labour Market Inequality*, pp. 55-82. London: Taylor and Francis.

- FITOUSSI J.P., LAURENT E. et MAURICE J. (2004) : « Ségrégation urbaine et Intégration sociale », Rapport du Conseil d'Analyse Economique n°45, éditions La Documentation Française, Paris.
- GOBILLON L., MAGNAC T. et SELOD H. (2007) : « The effect of location on finding a job in the Paris Region », *Document de travail*, n°06199, CEPR.
- GOBILLON L., SELOD H. et ZENOU Y. (2007) : « The mechanisms of Spatial Mismatch », *Urban Studies*, vol 44, à paraître.
- GRANOVETTER M. (1973) : « The strength of weak ties », in *American Journal of Sociology*, n°78, pp. 1360-1380.
- IHLANFELDT K. et SJOQUIST D. (1998) : « The spatial mismatch hypothesis : a review of recent studies and their implications for welfare reform », *Housing Policy Debate*, 9, pp. 849-892.
- IMMERGLUCK D. (1998) : « Job proximity and the urban employment problem: do suitable nearby jobs improve neighbourhood employment rates ? », *Urban Studies*, 35, pp. 7-23.
- JACQUESSON F. (2006) : « Les zones urbaines sensibles franciliennes : des réalités diverses », *INSEE Ile-de-France à la page*, n°271, Aout.
- KAIN J.F. (1968) : « Housing segregation, negro employment, and metropolitan decentralization » in *Quarterly Journal of Economics*, 82, pp. 32-59.
- KAIN J.F. (1992) : « The spatial mismatch hypothesis : three decades later » in *Housing Policy Debate*, 3, 371-460.
- PAN KÉ SHON (2006) : « Mobilités internes différentielles en quartiers sensibles et ségrégation », *Document de travail de l'INED*, n°137, Juin.
- PATACCHINI E. et ZENOU Y. (2006) : « Search activities, cost of living and local labor markets in Britain », *Regional Science and Urban Economics*, 36, pp. 227-248.
- ROGERS C.L. (1997) : « Job search and unemployment duration : Implications for the spatial mismatch hypothesis » in *Journal of Urban Economics*, 42, pp. 109-132.
- SELOD H. (2004) : « La mixité sociale et économique » in *Villes et Economie*, La Documentation Française.
- SELOD H. et ZENOU (2006) : « City Structure, Job Search and Labour Discrimination: Theory and Policy Implications », *Economic Journal, Royal Economic Society*, vol. 116(514), pp. 1057-1087.